

# Mairie de Dun les Places

58230

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 Février 2016

### Présents :

Madame Lucienne BIARDOUX – Maire

Monsieur Fabien BUSSY - 1<sup>er</sup> Adjoint

Monsieur Daniel GONTHIER - Conseiller

Madame Nicole JOYOT - Conseillère

Madame Caroline MALATERRE – Conseillère

- Monsieur Roman CHARLES - 2<sup>ème</sup> adjoint

- Monsieur Hervé JEAN-LOUIS - Conseiller

- Madame Jacqueline MIRAT - Conseillère

- Marc-Antoine SOURD – Conseiller

### Représentés :

Madame Miriam MATHIEU – Conseillère donne pouvoir à Daniel Gonthier, Conseiller

Excusé, non représenté : Monsieur Frits MONKING - Conseiller

A19h00, Madame BIARDOUX déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline Mirat

### Ordre du jour

- Primes aux agents
- Tarifs eau et assainissement
- Plan de coupe 2016
- Contrat agent recenseur
- Vente terrain à la société Théline
- Convention Mairie / MTR- Arorm
- Résultats budgets 2015
- Projets 2016
- Voierie 2016
- Questions diverses :

#### 1) : **Primes aux agents** :

Il est rappelé que ces primes sont attribuées en remerciements de services rendus, qu'elles sont exceptionnelles et ne seront pas systématiquement reconduites.

Propositions de montant en fonction des agents :

Renée GODEST : 500,00 € - Annie BEELDENS : 200,00 € - Marc DIZIEN : 300,00 €

Damien GOFFART : 300, 00 € - Christelle WOLKER : 200,00 €

Angélique BERNARD : 500,00 €

Une rencontre élus (Madame BIARDOUX Roman CHARLES) / employés municipaux sera organisée.

Une fiche de travail sera élaborée en collaboration avec le service technique

**Délibération : pour l'attribution des primes ci-dessus indiquées**

**Abstention : 0      Vote contre : 2      - vote pour 8**

## **2- Tarifs eau et assainissement**

Afin d'équilibrer le compte de résultats les tarifs suivants sont proposés :

<u>Anciens tarifs</u>		<u>Nouveaux tarifs</u>
Abonnement :	33,49 €	36,00 €
Consommation :	1,20 €	1,30 €

Le tarif dégressif, au-delà de 500 m<sup>3</sup> est supprimé.

De nombreuses réparations sont à faire (bouches à clé etc...). Il n'est pas possible, avec les tarifs actuels, d'imputer au budget eau toutes les dépenses concernant l'entretien du réseau d'eau (temps passé par les agents des services techniques, temps de secrétariat pour la facturation, etc...).

Les tarifs actuels d'assainissement sont maintenus en 2016.

**Délibération : pour les nouveaux tarifs de l'eau et le maintien des tarifs assainissement**

**Abstention : 0                      Vote contre : 0                      - vote pour 10**

## **3 – Plan de coupe 2016**

### **En 2016 : martelage de 2 parcelles au Moulin du Plateau (pieds comptés et cubés)**

Le martelage de la parcelle 9-1 est prévu au plan de gestion. Une délibération a été prise en 2015 pour la seconde parcelle.

Un prix de retrait sera fixé, mais les 2 parcelles devront être liées à la vente car une d'elle comporte des bois de peu de qualité.

**Délibération : pour le martelage des parcelles**

**Abstention : 0                      Vote contre : 0                      - vote pour 10**

### **4) – Contrat de l'agent recenseur :**

L'Insee donne 1050 € à l'agent recenseur.

Le recensement doit être terminé le 20 février.

**Délibération : approbation du salaire net de 1050 € pour l'agent recenseur :**

**Abstention : 0                      Vote contre : 0                      - Vote pour 10**

### **5) Vente de terrain à la SCI THELINE :**

#### **Sortie de Monsieur Roman Charles, élu concerné**

Annulation de la délibération du 5 Décembre 2016, concernant la session d'un talus de 106,60 m<sup>2</sup> bordant d'un côté la rue du cimetière et de l'autre la parcelle n° AB 86 appartenant à la société des cars Charles, à la société des cars Charles.

Décision de vendre cette parcelle, au prix de 10 €, à la SCI THELINE, qui demandera, par l'intermédiaire de son géomètre, un n° de cadastre.

Tous les frais inhérents à cette vente (frais d'acte administratif et/ou notarial, géomètre...) sont à la charge de la SCI THELINE.

**Délibération : vente de ce talus à la SCI THELINE**

**Abstention : 0                      Vote contre : 0                      - vote pour 9**

## **6) Convention Mairie/MTR-ARORM**

Certaines clauses de la convention proposée par PTR-ARORM sont modifiées : la durée de la convention est ramenée à un an pour évaluation de la dépense. Nouvelle formulation : pour les travaux d'entretien courant, la municipalité reste un interlocuteur sans engagement.

**Délibération : pour l'adoption de la convention ainsi modifiée**

**Abstention : 0                                  Vote contre : 0                          - vote pour 10**

**7) Résultats budget 2015 :**

Budget CCAS : excédentaire : 507,38 €

Budget assainissement :

Budget de fonctionnement : déficitaire de 2 130,55 €

Investissement : Excédent 53 605,27 €

Budget eau :

Fonctionnement : excédent 5 687,82 €

Investissement : excédent 54 745,99 € qui devrait permettre d'autofinancer en partie les travaux sur le réseau d'eau de Vermot.

En 2015, le budget fonctionnement de l'eau n'a pas permis de rémunérer les frais de personnel y afférant.

Budget de la commune :

Fonctionnement : Résultat 2015 : 115 146 € en excédent

Investissement : Résultat 2015 : 126 128 € en excédent

**8) Projets 2016 :**

- Toiture de l'école : la DETR se monte à 50% des travaux HT. 3 devis sont obligatoires. 2 sont encore attendus.

- Logement de la Poste : 3 devis obligatoires. En attente (entreprise Cabat, Ferreiro, Delavaux).

- Réseau d'eau de Vermot : un devis est à l'étude. Coût des travaux élevé

- Est prévu le remboursement du prêt court terme du financement de la 1ère tranche des travaux de réfection des toitures de l'église.

- Il est prévu de budgéter dès à présent une somme qui permettra la réfection de la cour intérieure de l'école. Il est aussi rechercher la meilleure solution pour sécuriser cette cour.

- Réaménagement du carrefour de l'entrée du bourg : la municipalité réalisera la mise en herbe, la pose des buses de drainage et les aménagements (tables de pique-nique et plantation de quelques arbres fruitiers), ainsi qu'un panneau de bois présentant les commerces de Dun.

- Des devis seront demandés pour la remise en état de la cabane du cimetière qui menace de s'écrouler

**9) Le budget 2016 pour la voirie**

Prévision d'une dépense de 25 000 €, essentiellement pour du point-à-temps.

## 12) Questions diverses

**GEMAPI** : après le transfert de compétence de la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi) au parc Régional du Morvan, le conseil doit désigner les délégués représentant la commune à cette instance.

**Délibération** : Désignation de Daniel GONTHIER, conseiller municipal, au poste de délégué GEMAPI

**Abstention : 0**                      **Vote contre : 0**                      **- vote pour 10**

**Délibération** : Désignation de Hervé JEAN-LOUIS, conseiller municipal, au poste de délégué suppléant GEMAPI

**Abstention : 0**                      **Vote contre : 0**                      **- vote pour 10**

Un atlas communal est édité par le Parc : il nous sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

Le parc Naturel du Morvan propose un certain nombre de services auxquels nous pouvons avoir accès gratuitement, dont un service d'expertises.

Madame Biardoux lève la séance à 22 h 30.